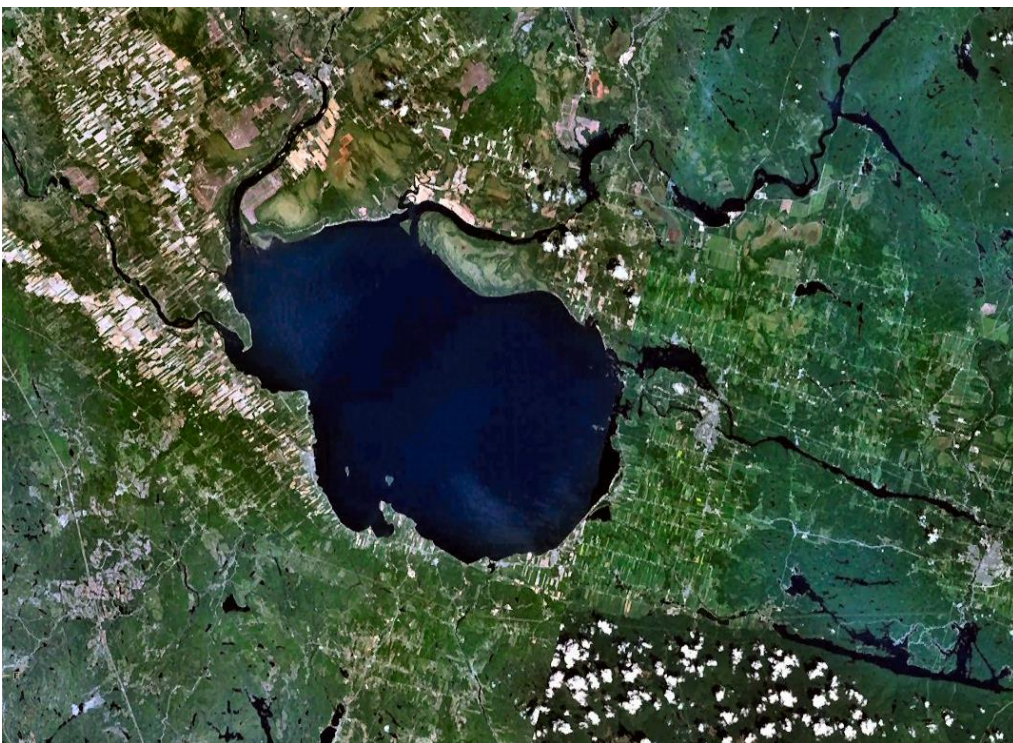


LA GESTION DES BERGES DU LAC SAINT- JEAN

Enjeu stratégique II



© Wikipedia

Raphaëlle BLAIS, CRDT-UQAC

Août 2016



Centre de recherche sur le
développement territorial

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION ENTOURANT L'ENJEU	1
Le bassin hydrographique du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2
Érosion	5
Les quatre paradigmes régionaux	5
Problématique	7
Le Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean (PSBLSJ)	7
Le Comité des parties prenantes de la gestion durable du lac Saint-Jean	8
Gestion du niveau de l'eau	9
Plan d'action	11
ANALYSE SWOT	14
CONCLUSION	16
BIBLIOGRAPHIE	18
ANNEXES	20

INTRODUCTION

ENTOURANT L'ENJEU

Le réseau hydrographique constitue une ressource essentielle pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Par ses caractéristiques naturelles, ce dernier a favorisé le développement régional. On pense ici à l'industrie forestière, l'aménagement hydroélectrique, les alumineries, etc. L'eau aura été essentielle depuis l'époque de la traite des fourrures jusqu'à celles de l'exploitation forestière, de l'énergie hydroélectrique et de l'aluminerie.¹ Aujourd'hui, la région possède de nombreux barrages dont la majeure partie est sous la responsabilité de compagnies privées. La gestion de ce bassin est une question fondamentale puisqu'elle touche trois MRC et des dizaines de municipalités. La gestion du niveau de l'eau et le problème d'érosion impacte directement la région et c'est pourquoi les instances locales et régionales souhaitent avoir plus de contrôle. C'est avec cet objectif en tête, que les élus de la région ont décidé de former le Comité des parties prenantes (CPP) de la gestion du lac Saint-Jean afin de faire un examen approfondi du mode de gestion du lac et du programme de stabilisation des berges pour obtenir une compréhension commune des enjeux, le but étant de construire un consensus social autour de la question.

Dans ce texte, nous présenterons d'abord le bassin hydrographique du Saguenay-Lac-Saint-Jean et son potentiel, puis nous exposerons le problème incontournable de l'érosion. Nous parlerons également des différentes approches présentes dans la région en ce qui a trait à la vision du lac. Nous établirons ensuite la problématique de la gestion

¹ GIRARD, Camil et Normand Perron. Histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Institut québécois de recherche sur la culture, collection les régions du Québec, Québec, 1989, p. 33.

du bassin hydrographique et nous reviendrons sur le Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean (PSBLSJ) ainsi que sur la formation du CPP. Nous évoquerons l'importance du développement durable qui est indissociable de la démarche entreprise par le Comité et verrons également le plan d'action mis sur pied par celui-ci. Nous terminerons avec la gestion du niveau de l'eau avant de conclure.

LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Le bassin hydrographique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, articulé autour du lac Saint-Jean est sans contredit la plus grande richesse de la région. Le lac, d'une superficie de 1 058 km² et d'une profondeur moyenne de 11,3 mètres et est alimenté par un bassin versant de 73 800 km².² Quatrième en importance au Québec, ce bassin, que les autochtones appellent Piékouagami, est réputé pour son fort dénivelé et sa forte pluviosité annuelle. On y recense plus de 35 000 lacs et pas moins de 35 bassins versants qui se jettent dans le lac Saint-Jean ou la rivière Saguenay. On y retrouve plusieurs réservoirs naturels comme le lac Saint-Jean et le lac Kénogami. D'autres réservoirs ont été créés par l'homme à des fins industrielles comme la Manouane, les Passes-Dangereuses et Onatchiway.³ Au début du XX^e siècle, alors que l'industrialisation de la région en est à ses balbutiements, le bassin hydrographique attire les promoteurs. Avec leurs vastes capitaux et des marchés en pleine croissance, les développeurs américains tels que Willson, Haggins et Duke entreprennent d'exploiter le potentiel hydroélectrique de la région.⁴ Peu de temps après l'industrie forestière, l'industrie de l'aluminium s'installe en région, attirée par le grand potentiel hydroélectrique à faible coût.

Au fil des ans, ces deux industries ont grossi et poursuivi l'exploitation du bassin hydrographique dans le but de produire de l'électricité. Aujourd'hui, on dénombre 23 centrales hydroélectriques qui produisent 3 400 MW, ce qui représente 10% de la capacité hydroélectrique du Québec. Ces centrales se trouvent principalement sur les rivières Péribonka, Saguenay, Shipshaw, Chicoutimi et Aux-Sables. (Voir le tableau en annexe pour les caractéristiques des 23 centrales de la région.)⁵

² ASTRADE, Laurent. « La gestion des barrages-réservoirs au Québec : exemples d'enjeux environnementaux, » *Annales de géographie*, t. 107, n° 604, 1998, p.599

³ PRÉMONT, Marie-Claude et Marc-Urbain PROULX. « La fiscalité foncière de la production hydroélectrique au Saguenay-Lac-Saint-Jean ; rapport exécutif » CRDT, commandité par Promotion Saguenay, 3 mars 2013, p. 7

⁴ GIRARD, Camil et Normand Perron. *Histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Institut québécois de recherche sur la culture, collection les régions du Québec, Québec, 1989, p. 314.

⁵ PRÉMONT, Marie-Claude et Marc-Urbain PROULX. *Op cit* p. 7

Dans la région, comme partout au Québec, on retrouve trois types de producteurs d'électricité.

1. Les entreprises publiques de production et de distribution dont Hydro-Québec au premier rang. On trouve également dans cette catégorie des installations appartenant à des municipalités comme Hydro-Jonquière.⁶
2. Les entreprises dites autoconsommatrices qui ont été exclues de la vague de nationalisation de l'électricité durant la décennie 1960. Les infrastructures de production alimentent leurs propres usines. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le secteur forestier exploite huit centrales totalisant une production de 176,1 MW et une capacité moyenne de 25,1 MW par centrale. L'ensemble des centrales est détenu par Produits forestiers Résolu.⁷ Le secteur de l'aluminium, représenté par Rio Tinto est sans conteste le plus gros joueur de la région en ce qui a trait à la production hydroélectrique. L'entreprise détient six centrales, deux de moins que l'industrie forestière, mais totalise une puissance de 2 940,9 MW et une capacité moyenne de 490 MW ; elle détient donc une capacité de production 16 fois plus importante.⁸
3. Les petits producteurs qui doivent transiger avec Hydro-Québec pour la vente, le transport et la distribution de leur électricité. En effet, en vertu de la Loi sur la Régie de l'énergie, Hydro-Québec garde le monopole sur ces trois secteurs. Dans la région, on retrouve la ville de Saguenay, Hydro-Morin, Société d'énergie Belle-Rive et Hydro-Ilnu. À eux quatre, ils produisent 28,8 MW et ville Saguenay en produit la moitié. Globalement, ils représentent moins de 1% de la capacité totale de production d'énergie de la région.⁹

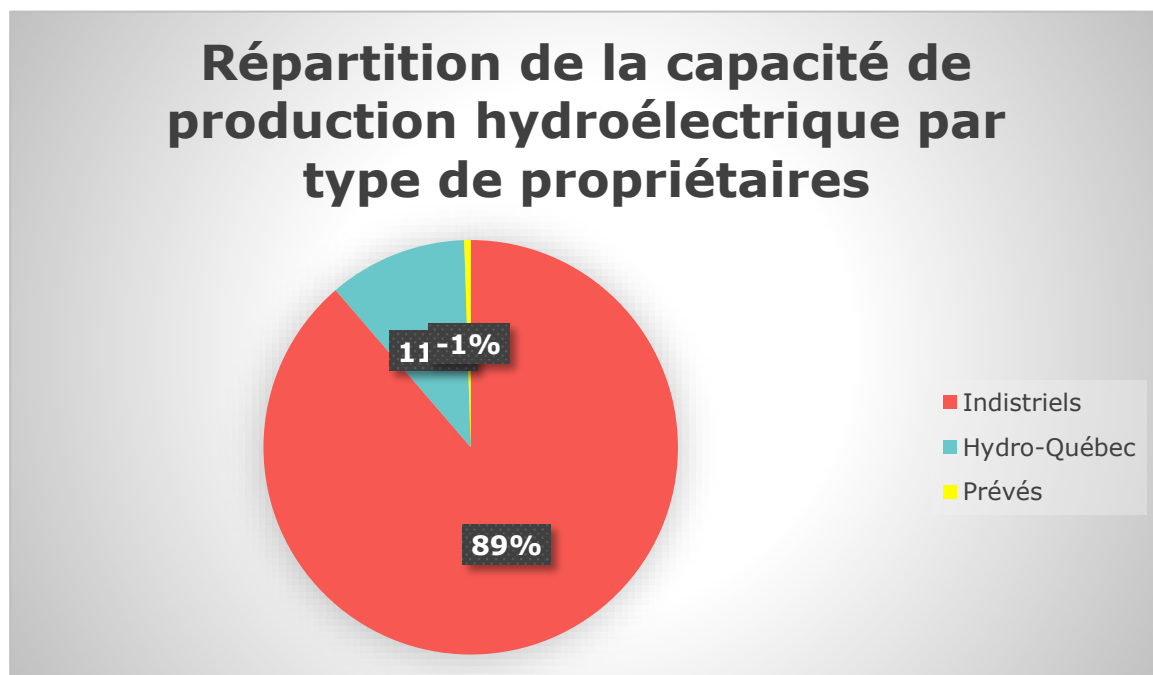
⁶ *Ibid p. 12*

⁷ *Ibid p.12*

⁸ *Ibid p. 13*

⁹ CHIASSON, Luc. « Diagnostic énergétique du Saguenay-Lac-Saint-Jean : Par notre propre énergie, » Conseil régional de l'environnement, 2013, p. 67

On peut donc dire que le bassin hydrographique du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'est transformé au cours du vingtième siècle en un important bassin hydroélectrique dominé à 89% par les entreprises autoconsommatrices et, par l'industrie de l'aluminium contrôlé par Rio Tinto qui produit 82% de toute la puissance hydroélectrique de la région. Avec Hydro-Québec et les petits producteurs qui, ensemble, produisent seulement 13% de la production régionale, on réalise que la ressource est contrôlée en majorité par les grandes multinationales, et que les instances régionales, bien qu'elles aient une certaine expertise dans le domaine, ont peu de contrôle sur le développement de la ressource hydrique qui est vecteur d'énergie.¹⁰



Qu'en est-il du potentiel hydroélectrique non exploité? En 2011, le Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) a produit une étude qui a permis de visualiser tout le potentiel hydroélectrique encore exploitable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. L'étude a recensé 199 minicentrales hydroélectriques de moins de 50 MW¹¹. Ensemble, ces centrales totalisent une puissance potentielle de 494,2 MW¹². Elles se retrouvent sur de nombreux cours d'eau, mais les rivières Péribonka, Mistassibi, Mistassini, Chicoutimi et Ashuapmuschuan sont particulièrement prometteuses.¹³ (Voir le tableau complet en annexe)

¹⁰ PRÉMONT, Marie-Claude et Marc-Urbain PROULX. *Op cit p. 16*

¹¹ BRASSARD, Diane. « Localisation des 199 minicentrales hydroélectriques potentielles au Saguenay – Lac-Saint-Jean », CRDT-UQAC, 2011, p.2

¹² *Ibid p.2*

¹³ *Ibid p.2*

ÉROSION

Avec ses milliers d'installations hydroélectriques, on peut dire que le Québec est un pays de barrages. L'aménagement et la mise en valeur du potentiel hydrique ont inévitablement provoqué de grands impacts sur ces milieux naturels. On pense en outre à l'inondation des terres, la modification du régime des lacs et cours d'eau,¹⁴ mais surtout à l'érosion qui est un problème majeur. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, on l'observe dès le début de la mise en service du premier barrage en 1926 avec la disparition de nombreuses terres agricoles.¹⁵

L'érosion est un phénomène naturel qui provient de la dissipation de l'énergie des vagues ou du courant dans des sédiments meubles. Elle dépend de plusieurs facteurs, dont la vitesse et la direction des vents, la profondeur de l'eau, l'étendue du plan d'eau et la nature du sol en place.¹⁶ Cette érosion est due en grande partie à l'élévation des eaux du lac par rapport à son débit naturel. « Alors qu'en règle générale les niveaux d'eau baissent durant la période de croissance dans les lacs naturels, ils s'élèvent le plus souvent dans les réservoirs.¹⁷ »

Or, le lac Saint-Jean est un lac naturel dont le niveau a été surélevé de plusieurs mètres et qui est régulé par de nombreux barrages tant en amont qu'en aval. Ce niveau élevé des eaux est maintenu pour régulariser la production d'énergie essentielle aux activités économiques.¹⁸ Le principal facteur de l'érosion des terres et plages entourant le lac Saint-Jean est dû à la modification du régime du lac au fil de son aménagement.¹⁹ Le changement constant du niveau de l'eau aggrave le problème de l'érosion qui provoque la perte de terre agricole et urbaine, fragilise les milieux riverains et introduit d'importantes quantités de sédiments dans le lac.

LES QUATRE PARADIGMES RÉGIONAUX

La gestion du lac Saint-Jean et de ces principaux affluents, touche directement des milliers de personnes et d'organismes que l'on regroupe sous l'appellation : « parties prenantes. » On parle ici d'élus municipaux et régionaux, de la communauté autochtone

¹⁴ASTRADE, Laurent. *Op Cit* p.591

¹⁵ *Ibid* p. 590

¹⁶ SERGERS, Ian et David TREMBLAY. « Rapport d'analyse de développement durable du Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean de Rio Tinto division Énergie Électrique », Chaire en Éco-Conseil, UQAC, réalisé pour Rio Tinto division Énergie Électrique, mars 2015, p. 16

¹⁷ ASTRADE, Laurent. *Op Cit* p. 599

¹⁸ SERGERS, Ian et David TREMBLAY. *Op Cit*. p. 16

¹⁹ ASTRADE, Laurent. *Op Cit* p. 601

de Mashteuiatsh, des organismes de tourisms et de villégiatures incluant les marinas, des gens et organismes préoccupés par le milieu hydrographique, halieutique, environnemental, etc. les parcs nationaux, les travailleurs de l'industrie de l'aluminium et du bois, etc. (Voir le tableau complet en annexe)

Toutes ses parties ont une approche qui leur est propre, un sentiment d'appartenance et une relation particulière au lac Saint-Jean. La chaire en Éco-Conseil de l'UQAC a étudié ces différentes identités. Elle les interprète à travers des paradigmes auxquels les acteurs ne se réfèrent pas directement, mais qui teintent leurs discours. « Un paradigme est essentiellement une manière de concevoir le monde. Il s'agit d'une représentation qui permet à un individu ou à un groupe de percevoir, de définir et de décrire la réalité en fonction de croyances et de valeurs communes. ²⁰» Les paradigmes se côtoient et peuvent être portés par une même personne de manière dominante ou sous-jacente. Cette dominance peut aussi se modifier au cours de la vie d'une même personne, en fonction de son environnement social et de sa position.²¹

La Chaire en Éco-Conseil a identifié quatre paradigmes dans la région : le Nitassinan, le réservoir, la mer intérieure et l'autonomisation. Le premier, réfère à l'idéologie autochtone qui veut garder le territoire le plus naturel possible. Le deuxième se distingue par une vision utilitariste du bassin hydrographique permettant de produire de l'énergie. Le troisième, quant à lui perçoit le lac comme un symbole identitaire et surtout un milieu de vie à protéger. Finalement, le quatrième paradigme traduit la volonté de la population et des élus de la région de contrôler leur territoire dans un esprit de concertation.²²

En identifiant clairement les différentes identités qui se côtoient dans la région face au bassin hydrographique et au lac St-Jean, on obtient une meilleure compréhension des différents rapports de forces en cours. Ce choc identitaire et des perceptions ne doit pas entraîner l'immobilisme, mais plutôt une confrontation d'idées permettant l'émergence de solutions innovantes pour la gestion du bassin hydrographique.

²⁰ SERGERS, Ian et David TREMBLAY. *Op Cit.* p. 18

²¹ *Ibid* p. 19

²² *Ibid* p. 19

PROBLÉMATIQUE

Dans un contexte où la production hydroélectrique est dominée à 89% par les entreprises autoconsommatrices dont, 82% par Rio Tinto, le premier axe de la problématique quand on pense à la gestion du bassin hydrographique du Saguenay-Lac-Saint-Jean relève de l'appropriation de la ressource. Si la région réussit à développer son expertise et s'approprier la ressource, elle possédera un excellent vecteur de croissance. Il est important de saisir que ce n'est pas le rôle de Rio Tinto de faire du développement régional. La question de l'appropriation de la ressource par le milieu est fondamentale et la collaboration entre toutes les parties prenantes doit inclure Rio Tinto, Produits forestiers Résolu, Hydro-Québec et les autres joueurs présents dans la région pour garantir le développement concerté de la région.

L'autre question fondamentale, surtout dans une perspective de croissance du potentiel hydroélectrique régional, est de savoir si on est en mesure de faire du développement durable considérant un problème d'érosion des berges qui, lui, est récurrent. Existe-t-il une solution au problème d'érosion des berges? Et si oui, est-il possible de poursuivre le développement hydroélectrique en l'incluant dans la démarche? Est-ce qu'il est pensable d'obtenir le soutien de l'ensemble des parties prenantes même si chacune a ses propres objectifs et priorités? La concertation semble encore une fois être la clé de cette problématique.

LE PROGRAMME DE STABILISATION DES BERGES DU LAC SAINT-JEAN (PSBLSJ)

Contrairement à la majorité des réservoirs du Québec, les problèmes du lac Saint-Jean impactent directement une vaste population. C'est pourquoi il est le seul lac pour lequel un Programme de stabilisation des berges a été conçu, et ce dès 1967.²³ Ce programme a pour objectif de « contrer l'érosion sur les rives du lac Saint-Jean et d'une partie de ses principaux tributaires en tenant compte des aspects techniques, environnementaux, sociaux et économiques. ²⁴» Il permet de fixer le mode de gestion des eaux du lac Saint-Jean pour des périodes de 10 ans. Suite à un processus d'audiences publiques en 1986, l'entente a été reconduite en 1996 et 2006. Le décret

²³ ASTRADE, Laurent. *Op Cit p. 602*

²⁴ SERGERS, Ian et David TREMBLAY. *Op Cit. p. 16*

actuel arrivera à son terme le 31 décembre 2016. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a confirmé en décembre 2013 que les travaux du PSBLSJ seraient de nouveau assujettis au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de la loi sur la qualité de l'environnement. Le dossier sera examiné au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 2016. Ce sera l'occasion d'entendre l'ensemble des parties et leurs préoccupations. Rio Tinto a réalisé à l'automne 2014, une démarche de consultation citoyenne afin d'alimenter et d'orienter le contenu de l'étude d'impact déposée en octobre 2015.²⁵ Grâce au PSBLSJ, on peut effectuer une protection directe des berges en érigeant un mur, un sol-ciment, en adoucissant les pentes, etc. ou l'on peut opter pour une réduction de l'énergie des vagues en établissant des brise-lames et en rechargeant les plages.²⁶ Le BAPE permettra de mettre de l'avant des solutions innovantes pouvant régler les différents problèmes de gestion et en particulier celui de l'érosion.

LE COMITÉ DES PARTIES PRENANTES DE LA GESTION DURABLE DU LAC SAINT-JEAN

Le Comité de suivi (à la base du CPP) a participé activement à chacune de ces consultations citoyennes, notamment en soulignant le large consensus qui existe dans le milieu sur la nécessité et la pertinence de revoir le mode de gestion du lac Saint-Jean, et non seulement de parler d'un PSBLSJ. Le Comité de suivi est déterminé à déposer au BAPE une position commune représentant la plus large adhésion possible des personnes et organisations préoccupées par la gestion durable du lac Saint-Jean. Suite à ce positionnement du Comité de suivi, les élus de la région ont proposé le 19 février 2015, la création d'un CPP de la gestion durable du lac Saint-Jean.²⁷ Rio Tinto, bien qu'étant un acteur de premier ordre, ne fait pas partie du Comité.

Le Comité a le mandat de rassembler les parties prenantes autour des enjeux entourant la gestion durable du lac Saint-Jean, colliger le plus d'information possible sur le sujet, tenter d'arriver à une position commune, participer à la construction d'un

²⁵ COMITÉ DES PARTIES PRENANTES DE LA GESTION DURABLE DU LAC-SAINT-JEAN.
« Assemblée des parties prenantes », 3 mai 2016, Dolbeau-Mistassini, p.5

²⁶ ASTRADE, Laurent. *Op Cit p. 602*

²⁷ *Ibid p.6*

consensus social sur cette question et, finalement, tenter de contribuer à l'étude d'impact effectuée par Rio Tinto.²⁸

Grâce au Comité, les différentes instances locales et régionales ont enfin l'occasion de se rassembler et de partager leur expérience et expertise. Même si, pour l'instant, ils ont peu de pouvoir sur la gestion directe du lac et de ses tributaires, la constitution de ce Comité permet de mettre en commun et de développer l'expertise régionale ce qui est important pour le futur de la région.

GESTION DU NIVEAU DE L'EAU

Dans le cadre du renouvellement du PSBLSJ et du BAPE à venir, Rio Tinto a entrepris une démarche de consultation publique. « Ils ont retenu, à des fins d'analyses, six des 24 scénarios qui leur ont été soumis. À la suite d'une vérification et d'une pondération, ils ont éliminé les trois moins intéressants pour se concentrer sur les trois plus avantageux aux plans économique, environnemental, social et technique.²⁹ »

Le premier scénario correspond au mode actuel de gestion en fonction depuis 1991. Il prévoit un niveau maximal de 16,5 pieds au printemps, de 16 pieds à l'été et d'un retour à 16,5 pieds en septembre. Il favorise les volets technique, économique et environnemental.

Le second scénario favorise les volets social et technique avec un niveau de 16,5 pieds au printemps, de 16 pieds à l'été et de 15,5 pieds pour la balance de l'année.

Le troisième scénario propose un niveau maximum de 17,5 pieds au printemps (pendant 10 jours) pour gorger d'eau les milieux humides. Il y aurait ensuite un retour graduel à 16 pieds pour le 24 juin. Il favorise les volets environnemental et économique.³⁰

Il est important de saisir que chaque scénario a une répercussion directe sur la production électrique et par conséquent sur la production d'aluminium et ses revenus. C'est pourquoi tous les scénarios entraînant une perte de revenus ont été écartés exception faite du scénario II. Dans ce cas de figure, la baisse de production d'électricité

²⁸ *Ibid* p. 10

²⁹ BÉGIN, Stéphane. « Trois scénarios retenus par Rio Tinto, » *Le Quotidien*, publié le 26-03-2016, [consulté en ligne le 02-08-2016,] URL : <http://www.lapresse.ca/le-quotidien/actualites/201603/25/01-4964645-trois-scenarios-retenus-par-rio-tinto.php>

³⁰ *Ibid*

serait de 3MW, ce qui représente selon le tarif grande puissance accordée aux alumineries, une somme de 856 000\$ par année.³¹

Le scénario III, quant à lui, permettrait d'accroître de 2 MW la production annuelle. Rio Tinto serait alors capable d'aller chercher des revenus supplémentaires de l'ordre de 571 000\$ par année.

Comme le premier scénario représente le statu quo, il n'entraîne aucune répercussion financière notable.

Rio Tinto se dit prêt à fonctionner après chacun de ces scénarios qui sont comparables techniquement et économiquement. Ce n'est toutefois pas le cas pour les volets environnemental et social. C'est pourquoi la compagnie dit vouloir laisser à la communauté le choix du scénario qui convient le mieux.³²

Le CPP a élaboré son propre plan de gestion du niveau du lac. Son but est de présenter un meilleur équilibre entre les différents pôles du développement durable et de permettre à chacun de profiter pleinement du lac sans nuire aux activités économiques, récréatives ou fauniques. En privilégiant un niveau du lac plus bas, le Comité pense pouvoir réussir à réduire l'érosion des berges. Il faudrait pour cela mesurer le niveau de l'eau sur tout le périmètre du lac et que l'ensemble des propriétaires de barrages applique en permanence une gestion préventive et proactive du lac et de ses tributaires.³³

Comme le montre la figure II, ce plan prévoit un niveau de 16 pieds au printemps, 15.5 pieds pour la période estivale incluant le mois de septembre, 15 pieds pour les mois d'octobre et novembre et 16.5 pieds pour décembre.³⁴ Rio Tinto n'a pas encore fourni de chiffres ou émis de commentaires pour ce scénario.

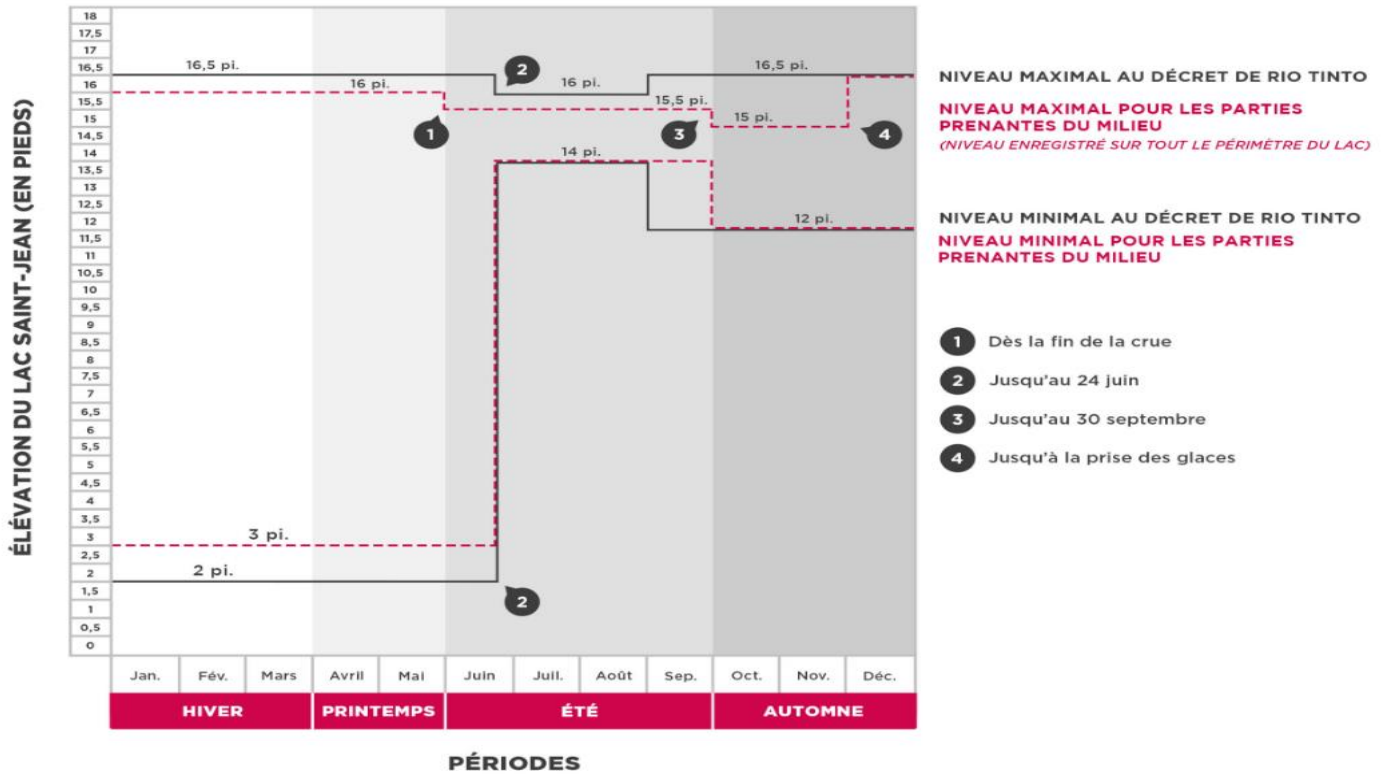
³¹ POTVIN, Louis. « Non aux scénarios qui font perdre de l'argent, » Le Quotidien, publié le 29-04-2016, [consulté en ligne le 02-08-2016,] URL : <http://www.lapresse.ca/le-quotidien/actualites/201604/28/01-4976222-lac-saint-jean-rta-dit-non-aux-scenarios-qui-font-perdre-de-largent.php>

³² *Ibid*

³³ COMITÉ UN LAC POUR TOUS. « Niveau du lac », *Un lac pour tous*, [consulté en ligne le 02-06-16], URL : <http://unlACPourtous.com/niveaux-deau/>

³⁴ *Ibid*

NIVEAUX DE GESTION DU LAC SAINT-JEAN PROPOSÉS PAR LES PARTIES PRENANTES DU MILIEU



Seuls les scénarios retenus par la compagnie pour être évalué par les commissaires du BAPE.³⁵ « RTA investit en moyenne trois à quatre millions \$ par année dans son programme de stabilisation des berges. En 2015, ce sont 6,3 millions \$ qui ont été injectés.³⁶ » Considérant ces sommes récurrentes investies pour contrer l'érosion et protéger les berges, on peut se demander si le maintien d'un niveau d'eau plus bas, comme le préconise le CPP, permettrait de réduire les sommes allouées au PSBLSJ et diminuer par le fait même les pertes financières découlant de la baisse de production d'électricité. Le vif débat entourant la question montre à quel point la gestion du niveau d'eau est un enjeu majeur pour la région.

PLAN D'ACTION

Le consensus social autour du mode de gestion durable du lac Saint-Jean s'articule autour d'un plan d'action qui détermine précisément la marche à suivre pour réussir à

³⁵ POTVIN, Louis. *Op Cit.*

³⁶ *Ibid*

gérer à l'échelle régionale et de manière durable le lac et ses tributaires. Le Comité a élaboré ce plan autour d'une vision commune que l'on peut résumer ainsi :

« Les parties prenantes de cette ressource collective sont associées à une nouvelle gestion de l'ensemble du bassin du lac Saint-Jean selon les principes de développement durable, en visant l'équilibre de ses écosystèmes, la minimisation de l'artificialisation de ses berges et la mise en valeur de tous ses potentiels de façon équitable.³⁷ »

Quatre enjeux principaux encadrent l'ensemble du plan :

1. La conciliation/harmonisation des droits et responsabilités collectifs, corporatifs, privés et publics
2. Une gouvernance démocratique et collective
3. Une gestion écosystémique du bassin du lac Saint-Jean
4. La mise en valeur de l'ensemble des potentiels de lac Saint-Jean³⁸

Le CPP a donné une orientation ainsi que des objectifs précis pour chacun des enjeux.

Pour le premier enjeu qui se concentre sur les droits, l'orientation vise à obtenir du législateur qu'il responsabilise le détenteur des droits d'usage sur la ressource, qu'il le rende imputable des conséquences de sa gestion. Pour y parvenir, le CPP à quatre objectifs :

- Affirmer la propriété collective de la ressource naturelle eau
- Clarifier les droits et responsabilités de chacune des parties prenantes et leurs implications
- Ajuster le cadre juridique et réglementaire de la gestion du lac Saint-Jean
- Rendre imputable l'utilisateur de la ressource naturelle relativement aux conséquences et impacts découlant de ces ressources.

Le deuxième enjeu s'articule autour de la gouvernance. Son orientation vise à mettre en place une gouvernance collective du lac Saint-Jean. La CPP à sept objectifs pour cet enjeu. Parmi ceux-ci, retenons :

- Préciser les rôles et responsabilités de la gouvernance collective
- Obtenir une reconnaissance législative de la composition, du rôle et des responsabilités de la gouvernance collective
- Pourvoir la gouvernance collective de l'indépendance et des ressources adéquates

³⁷ COMITÉ UN LAC POUR TOUS. « Enjeux », *Un lac pour tous*, [consulté en ligne le 17-06-16], URL : <http://unlacpourtous.com/enjeux/>

³⁸ *Ibid*

- Préciser les rôles et responsabilités du promoteur

Avec le troisième œuvrant pour la protection, l'orientation est d'établir un mode de gestion du lac qui présente le meilleur équilibre entre les trois pôles de développement durable. Ceci se traduit par cinq objectifs que voici :

- Adopter un mode de gestion systémique du lac Saint-Jean
- Adopter un mode de gestion du niveau du lac qui présente le meilleur équilibre entre les trois pôles de développement durable
- Adopter un mode de gestion préventif et proactif
- Inclure toutes les zones publiques, privées et de tenure autochtone impactée par le mode de gestion du lac
- Adopter un décret plus détaillé, plus explicite et évolutif.

Le quatrième enjeu quant à lui travaille sur la mise en valeur et s'oriente autour de la mise en place de conditions favorables à l'optimisation des différents potentiels du lac Saint-Jean. Le CPP a élaboré six objectifs :

- Tenir compte des droits et intérêts de la Première Nation des Pékuakamiulnuatsh
- Protéger et optimiser le potentiel faunique du lac et des zones sensibles à sa gestion
- Maintenir le patrimoine foncier existant et permettre sa mise en valeur optimale
- Mettre en place les conditions favorables à l'optimisation du potentiel récréotouristique du lac Saint-Jean
- Collaborer à l'élaboration d'une stratégie mondiale de valorisation de l'aluminium vert produit dans la région
- Attribuer les revenus tirés de l'énergie produite par le réservoir lac Saint-Jean de façon équitable selon les différents potentiels et choix collectifs

(Voir l'annexe pour le tableau complet).

ANALYSE STRATÉGIQUE

Cette analyse recense les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces que présente la question de la gestion des berges. Elle offre une synthèse rapide permettant de bien saisir l'enjeu dont il est question.

Au niveau des forces, retenons tout d'abord la création du CPP. Le fait que l'ensemble des organismes touchés par la question de la gestion des berges ait pu se rassembler et travailler de concert dans un but commun est remarquable. Cette unité représente une force régionale non négligeable et encourage le changement. De par la création du CPP et avec les producteurs d'hydroélectricité comme ville Saguenay, Hydro-Morin, Hydro-Innu et la société énergie Belle-Rive, l'expertise régionale dans le domaine est en train de s'organiser et prend du galon.

Le renouvellement du PSBLSJ et le BAPE prévu en 2016 offrent la fenêtre d'opportunité dont la région a besoin pour recentrer la filière hydroélectrique avec les besoins du milieu.

Reste qu'il sera difficile pour les instances régionales de contrôler la filière puisqu'elles ne contrôlent qu'un seul pour cent de l'ensemble de la production hydroélectrique régionale. Rio Tinto ne faisant pas partie du CPP, le dialogue entre les deux instances est difficile.

Le nombre de parties touché par la question de la gestion des berges, on parle ici d'une trentaine d'organismes, rend difficile la concertation. Ceci témoigne l'importance de l'enjeu à l'échelle régionale. Le fait que le niveau de l'eau du lac Saint-Jean impacte directement les revenus de Rio Tinto corse encore plus les débats. En arrière-plan, le problème de l'érosion, bien que géré par le PSBLSJ reste toujours présent.



CONCLUSION

Tout bien considéré, la gestion des berges du bassin hydrographique du lac Saint-Jean est fondamentale pour le développement de la région. Lorsque l'on réalise que neuf joueurs se partagent vingt-trois centrales hydroélectriques sur le territoire, que RT possède à lui seul 82% de toute la capacité hydroélectrique de la région et que des milliers de personnes sont directement touchées par cet enjeu, on comprend à quel point l'obtention d'une vision commune est complexe, mais essentielle.

Malgré les aménagements présents sur le territoire, l'érosion des berges causée par l'élévation des eaux du lac reste un problème de taille auquel on doit trouver une réponse commune. On en vient même à se demander si le développement hydroélectrique peut se faire de manière durable considérant le phénomène d'érosion. Avec les différents paradigmes présents dans la région (Nistassinan, réservoir, mer intérieure et autonomisation) l'appropriation de la ressource représente un défi majeur, mais il est aussi la clé du développement régional.

La question du niveau d'eau du lac Saint-Jean enflamme les débats. Rio Tinto a retenu trois scénarios à présenter lors des consultations publiques. Bien que l'on parle beaucoup de développement durable, on réalise rapidement que la question financière est toujours en arrière-plan dans le processus de sélection du meilleur scénario.

On voit avec le PSBLSJ et le CPP une démarche de concertation, une recherche de la plus grande adhésion possible, afin de s'approprier les enjeux et d'influencer les

décisions à venir. C'est pourquoi le Comité a publié un plan d'action autour de quatre grands enjeux : le droit, la gouvernance, la protection et la mise en valeur. Il a en plus présenté son propre plan de gestion du niveau du lac et compte déposer un mémoire lors des audiences du BAPE prévues en 2016. Cette audience prochaine suscite de grandes attentes puisqu'elle réunira l'ensemble des intervenants touchés par la problématique. Ceux-ci auront l'occasion de faire connaître publiquement leurs positions et recommandations pour la protection des berges du bassin hydrographique du lac Saint-Jean.

BIBLIOGRAPHIE

BÉGIN, Stéphane. « Trois scénarios retenus par Rio Tinto, » Le Quotidien, publié le 26-03-2016, [consulté en ligne le 02-08-2016,] URL : <http://www.lapresse.ca/le-quotidien/actualites/201603/25/01-4964645-trois-scenarios-retenus-par-rio-tinto.php>

CHIASSON, Luc. « Diagnostique énergétique du Saguenay-Lac-Saint-Jean : Par notre propre énergie, » Conseil régional de l'environnement, 2013, 152 pages.

COMITÉ DES PARTIES PRENANTES DE LA GESTION DURABLE DU LAC-SAINT-JEAN. « Assemblée des parties prenantes », 3 mai 2016, Dolbeau-Mistassini, p.5

COMITÉ UN LAC POUR TOUS. « Accueil », Un lac pour tous, [consulté en ligne le 02-06-16], URL : <http://unlaccourtous.com/>

COMITÉ UN LAC POUR TOUS. « Parution # 1 », document assemblée des parties prenantes pour la gestion durable du Lac St-Jean, 3 mai 2016, Dolbeau-Mistassini, 1 page

GIRARD, Camil et Normand Perron. Histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Institut québécois de recherche sur la culture, collection les régions du Québec, Québec, 1989, 665 pages

MDDELCC. « De la Jonquière », fiche de présentation, MDDELCC, [consulté en ligne le 06-06-16], URL : https://www.cehq.gouv.qc.ca/barrages/detail.asp?no_mef_lieu=X0000931

MERN. « Aménagements hydroélectriques selon les régions administratives et les bassins versants, » MERN, [consulté en ligne le 06-06-16], URL : <http://mern.gouv.qc.ca/energie/hydroelectricite/barrages-repertoire-amenagements.jsp#02>

POTVIN, Louis. « Non aux scénarios qui font perdre de l'argent, » Le Quotidien, publié le 29-04-2016, [consulté en ligne le 02-08-2016,] URL : <http://www.lapresse.ca/le-quotidien/actualites/201604/28/01-4976222-lac-saint-jean-rta-dit-non-aux-scenarios-qui-font-perdre-de-largent.php>

PRÉMONT, Marie-Claude et Marc-Urbain PROULX. « La fiscalité foncière de la production hydroélectrique au Saguenay-Lac-Saint-Jean : rapport exécutif », CRDT, UQC, ENAP, comendité par Promotion Saguenay, 3 mars 2013, 46 pages.

SERGERS, Ian et David TREMBLAY. « Rapport d'analyse de développement durable du Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean de Rio Tinto division Énergie Électrique », Chaire en Éco-Conseil, UQAC, réalisé pour Rio Tinto division Énergie Électrique, mars 2015, 250 pages

SERVICE DES COMMUNICATIONS DE LA DIVISION ÉNERGIE ÉLECTRIQUE. « L'eau, l'énergie, la gestion du lac Saint-Jean, » Alcan Métal primaire – Québec, mai 2005, 12 pages.

ANNEXES

Tableau 1 – Caractéristiques des 23 centrales hydroélectriques localisées dans la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean en décembre 2011

No	Nom de la centrale	Rivière	MRC	Municipalité	Propriétaire actuel	Public / Privé	Type de barrage	Puissance installée (MW)	Année de mise en service	Longitude	Latitude
1	Shipsshaw	Saguenay	Saguenay	Saguenay	Rio Tinto Alcan	Privé	Fil de l'eau	920,0	1943	71° 12'	48° 26'
2	Chute-des-Passes	Pérbonka	Fjord-du-Saguenay	MRC du Fjord	Rio Tinto Alcan	Privé	Fil de l'eau	854,0	1959	71° 15'	49° 54'
3	Isle-Maligne	Saguenay	Lac-Saint-Jean-Est	Alma	Rio Tinto Alcan	Privé	Réservoir	454,0	1926	71° 38'	48° 35'
4	PÉRIBONKA IV	Pérbonka	Fjord-du-Saguenay et Maria-Chapelaine	MRC du Fjord-du-Saguenay et Maria-Chapelaine	Hydro-Québec	PUBLIC	Réservoir	405,0	2008	71° 11'	49° 31'
5	Chute-à-la-Savane	Pérbonka	Lac-Saint-Jean-Est	Sainte-Monique	Rio Tinto Alcan	Privé	Fil de l'eau	249,9	1952	71° 47'	48° 49'
6	Chute-du-Diable	Pérbonka	Lac-Saint-Jean-Est	L'Ascension-de-Notre-Seigneur	Rio Tinto Alcan	Privé	Fil de l'eau	240,0	1952	71° 42'	48° 47'
7	Chute-à-Caron	Saguenay	Saguenay	Saguenay	Rio Tinto Alcan	Privé	Fil de l'eau	224,0	1931	71° 15'	48° 25'
8	Jim-Gray	Shipsshaw	Fjord-du-Saguenay	Saint-David-de-Falardeau	Produits forestiers Résolu	Privé	Réservoir	63,0	1953	71° 10'	48° 42'
9	Murdock-Willson	Shipsshaw	Saguenay	Saguenay	Produits forestiers Résolu	Privé	Fil de l'eau	61,2	1957	70° 14'	48° 27'
10	S.P.C. (Elkem Métal Canada)	Chicoutimi	Saguenay	Saguenay	Elkem Métal Canada	Privé	Réservoir	36,0	1957	71° 04'	48° 25'
11	Bézy	Aux-sables	Saguenay	Saguenay	Produits forestiers Résolu	Privé	Fil de l'eau	17,9	2006	71° 14'	48° 26'
12	Chute-aux-Galets	Shipsshaw	Fjord-du-Saguenay	Saint-David-de-Falardeau	Produits forestiers	Privé	Réservoir	13,6	1921	71° 11'	48° 40'

No	Nom de la centrale	Rivière	MRC	Municipalité	Propriétaire actuel	Public / Privé	Type de barrage	Puissance installée (MW)	Année de mise en service	Longitude	Latitude
13	Minashuk (Hydro-Ilnu)	Mistassibi	Maria-Chapdelaine	Dolbeau-Mistassini	Société en commandite Minashuk	Privé	Fil de l'eau	12,0	2000	72° 13'	48° 53'
14	Chicoutimi	Chicoutimi	Saguenay	Saguenay	Produits forestiers Résolu	Privé	Réservoir	8,3	1923	71° 03'	48° 25'
15	Adam-Cunningham	Shipshaw	Fjord-du-Saguenay	Saint-David-de-Falardeau	Produits forestiers Résolu	Privé	Réservoir	7,0	1953	71° 10'	48° 40'
16	PONT-ARNAUD	Chicoutimi	Saguenay	Saguenay	Saguenay	PUBLIC	Fil de l'eau	8,5 (voir note)	n.d.	71° 07'	48° 24'
17	Jonquière	Aux-Sables	Saguenay	Saguenay	Produits forestiers Résolu	Privé	Fil de l'eau	4,9	1917 / 1998	71° 15'	48° 25'
18	JONQUIÈRE NO 1	Aux-Sables	Saguenay	Saguenay	Saguenay	PUBLIC	Fil de l'eau	4,5	1906 / 1988	71° 15'	48° 25'
19	CHUTE-GARNEAU	Chicoutimi	Saguenay	Saguenay	Saguenay	PUBLIC	Fil de l'eau	5,318 (voir note)	n.d.	71° 07'	48° 23'
20	Chute-Blanche	Petite rivière Péribonka	Maria-Chapdelaine	Sainte-Jeanne-d'Arc	Hydro-Morin	Privé	Fil de l'eau	1,5	1998	72° 40'	49° 45'
21	Belle-Rivière	Belle-Rivière	Lac-Saint-Jean-Est	Hébertville	Société d'Énergie Belle-Rivière	Privé	Fil de l'eau	1,0	1901-1969 / 1993	71° 45'	48° 06'
22	Anse-Saint-Jean	Saint-Jean	Fjord-du-Saguenay	L'Anse-Saint-Jean	Hydro-Morin	Privé	Fil de l'eau	0,5	1957-1987 / 1995	70° 17'	48° 12'
23	Onatchiway	Shipshaw	Fjord-du-Saguenay	MRC du Fjord*	Produits forestiers Résolu	Privé	Réservoir	0,2	1925	71° 02'	48° 02'

SOURCE: Compilation par le CRDT de l'UQAC à partir de plusieurs sources : Stat Can, MRNF du Qc, Ville de Saguenay, Rio Tinto Alcan, Produits forestiers Résolu, Wikipédia et journaux locaux.

Sites potentiellement aménageables

Répartition des 199 minicentrales au fil de l'eau potentielles selon les cours d'eaux les plus intéressants en termes capacité de production, Saguenay – Lac-Saint-Jean, 2011

Nom du cours d'eau	Nombre de minicentrales potentielles	Capacité potentielle (MW)
Rivière Péribonka	9	126,2
Rivière Mistassibi	13	61,7
Rivière Shipshaw	11	57,4
Rivière Chicoutimi	11	56,8
Rivière Ashuapmushuan	5	52,9
Rivière Métabetchouane	8	33,9
Rivière aux Sables	5	23,1
Lac Shipshaw	1	17,9
Rivière Ouatouchouane	4	8,1
Rivière des Écorces	7	7,2
Rivière à Mars	9	6,7
Rivière Mistassini	8	6,3
Rivière Saint-Jean	2	5,7
Rivière Valin	7	5,5
Rivière aux Rats	4	3,7
Rivière Ha! Ha!	7	3,2
Rivière Onatchiway	2	3,1
Rivière Normandin (anciennement Nicabau)	2	2,0
Belle-Rivière	3	1,7
Rivière Chigoubiche	4	1,6
Rivière Ouatouchouaniche	6	1,2
Rivière au Saumon	4	1,2
Ruisseau l'Abbé	1	1,1
Petite rivière Péribonka	2	1,0
Autres cours d'eau	64	5,9
TOTAL RÉGIONAL	199	494,2

SOURCE : Compilation par le CRDT de l'UQAC à partir de données produites sur l'International Small-Hydro Atlas (http://smallhydro.wesa.ca/index.cfm?fuseaction=countries.generalReport&country_ID=13)

Composition du Comité des parties prenantes

En date du 8 avril 2016

Composition du Comité des parties prenantes

Municipalités régionales de comté	Organisme	Nombre	Représentants	Commentaires
MRC de Lac-Saint-Jean-Est		1	M. André Paradis	Représentant désigné du conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
MRC du Domaine-du-Roy		1	Mme Ghislaine M. Hudon	Représentante désignée du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy
MRC de Maria-Chapdelaine		1	M. Jean-Pierre Boivin	Représentant désigné du conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine
Autochtone	Organisme	Nombre	Représentante	
Mashteuiatsh	Pekuakamiulnuatsh Takuhiikan	1	Mme Marjolaine Étienne	Un représentant désigné par le conseil de bande
Tourisme	Organisme	Nombre	Représentants	
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	Tourisme Alma-lac-Saint-Jean	1	M. Gino Villeneuve	Les conseils d'administration de ces organismes désignent un représentant idéalement provenant d'une entreprise touristique de leur territoire respectif utilisatrice du lac Saint-Jean
MRC du Domaine-du-Roy	Chantier tourisme Domaine-du-Roy		Aucun	
MRC de Maria-Chapdelaine	Tourisme Maria-Chapdelaine (CLD)	1	M. Luc Simard	
Première Nation Pekuakamiulnuatsh	Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh	1	Mme Isabelle Genest	Un représentant désigné par le conseil de bande
Ville	Organisme	Nombre	Représentants	
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	Représentant d'associations de riverains	1	M. Éric Scullion	Au moins un siège est réservé à l'association «Riverains 2000»
MRC du Domaine-du-Roy	Représentant d'associations de riverains	1	M. Robert Houle	
MRC de Maria-Chapdelaine	Représentant d'associations de riverains	1	M. John Langevin	
Territoires des 3 MRC	Représentant de Riverains 2000	1	M. Claude Duchesne	
Nautisme / marinas	Organisme	Nombre	Représentants	
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	Un délégué pour le territoire	1	Mme Martine Thériault	Un représentant des marinas et clubs nautiques utilisant le lac Saint-Jean pour chacun des territoires
MRC du Domaine-du-Roy	Un délégué pour le territoire	1	M. Jacques Dumont	
MRC de Maria-Chapdelaine	Un délégué pour le territoire	1	M. Denis Potvin	
Eau	Organisme	Nombre	Représentante	
Milieu hydrographique	Organisme de Bassin Versant Lac-Saint-Jean (OBV)	1	Mme Aline Gagnon	Concernant l'ensemble du bassin du lac Saint-Jean
Pêche	Organisme	Nombre	Représentant	
Milieu halieutique	Corporation L'Activité pêche Lac-Saint-Jean	1	M. Marc Archer	Concerner les activités de prélèvement et de gestion faunique
Environnement	Organisme	Nombre	Représentant	
Milieu environnemental	Conseil Régional de l'Environnement et du Développement durable (CREDD)	1	Mme Monique Laberge	Concerner l'ensemble des enjeux environnementaux et de développement durable
Parc nationaux	Organisme	Nombre	Représentant	
Parc national de la Pointe-Taillon	SÉPAQ	1	M. François Guillot	Représente les utilisateurs du parc et la gestion de celui-ci
Travailleurs de l'aluminium et des entreprises associées	Organisme	Nombre	Représentants	
Employés de RTA	Travailleur de RTA	1	M. Alain Gagnon	Représente les travailleurs directement à l'emploi de RTA
Entreprises concernées	Organisme	Nombre	Représentants	
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	Chambre de commerce du territoire	1	M. Maxime Belley	Les conseils d'administration de ces organismes désignent, pour chaque territoire, un représentant des entreprises concernées par les enjeux découlant de la gestion du lac
MRC du Domaine-du-Roy	Chambre de commerce du territoire	1	M. Gratien Ouellet	
MRC de Maria-Chapdelaine	Chambre de commerce du territoire	1	M. Dominic Saint-Pierre	
Première Nation Pekuakamiulnuatsh	Société de développement économique Inu	1	M. Édouard Robertson	Un représentant désigné par le conseil de bande
Saguenay	Organisme	Nombre	Représentant	
Intervenants concernés par la gestion du lac	Chambre de commerce de Saguenay		Aucun	
TOTAL		23		

SOURCE : COMITÉ DES PARTIES PRENANTES DE LA GESTION DURABLE DU LAC-SAINT-JEAN.

« Assemblée des parties prenantes », 3 mai 2016, Dolbeau-Mistassini, p.10

Plan d'action

VISION COMMUNE (la représentation de ce que le Comité des parties prenantes souhaite : que devienne durable la gestion du lac Saint-Jean; elle indique le chemin à prendre pour y parvenir.)

Les parties prenantes de cette ressource collective sont associées à une nouvelle gestion de l'ensemble du bassin du lac Saint-Jean selon les principes du développement durable, en visant l'équilibre de ses écosystèmes, la minimisation de l'artificialisation de ses berges et la mise en valeur de tous ses potentiels de façon équitable.

ENJEUX

Les droits	La gouvernance	La protection	La mise en valeur
1. Conciliation/harmonisation des droits et responsabilités collectifs, corporatifs, privés et publics	2. Une gouvernance démocratique et collective	3. Une gestion écosystémique du bassin du lac Saint-Jean	4. La mise en valeur de l'ensemble des potentiels du lac Saint-Jean

ÉLÉMENTS PERTINENTS À L'ENJEU

<ul style="list-style-type: none"> Propriété collective de la ressource naturelle eau Cadre juridique et réglementaire de la gestion du lac Saint-Jean Imputabilité de l'utilisateur de ressources naturelles relativement aux conséquences et impacts découlant de l'utilisation de ces ressources Les droits et intérêts de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh Imputabilité des instances locales (aménagement et l'utilisation du territoire et ces ressources) 	<ul style="list-style-type: none"> Rôle et responsabilités de la structure de gouvernance Pouvoirs et mandats de la structure de gouvernance Composition de la structure de gouvernance Rôle et responsabilités du promoteur Processus de consultation préalable des parties prenantes aux travaux, par secteur homogène Cadre financier prévisible et stable Reddition de compte et suivi 	<ul style="list-style-type: none"> Mode de gestion en respect des trois pôles du développement durable Gestion préventive et proactive Territoire d'application de la gouvernance collective Niveau du lac consensuel Décret plus détaillé, plus explicite et évolutif conforme au consensus social Pérennité de ce patrimoine collectif 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration des droits et intérêts de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh Optimisation des potentiels énergétiques, récréatifs, touristiques et fauniques Adéquation entre les droits consentis et les retombées pour la région L'autarcie énergétique de RTA
---	---	--	---

ORIENTATIONS POUR RÉSOUDRE LES ENJEUX

1. Obtenir du législateur qu'il responsabilise le détenteur des droits d'usage sur la ressource, qu'il le rende imputable des conséquences de sa gestion	2. Mettre en place une gouvernance collective du lac Saint-Jean	3. Établir un mode de gestion du lac qui présente le meilleur équilibre entre les trois pôles de développement durable	4. Mettre en place les conditions favorables à l'optimisation des différents potentiels du lac Saint-Jean
---	--	---	--

OBJECTIFS/ACTIONS

- 1.1 Affirmer la propriété collective de la ressource naturelle eau
- 1.2 Clarifier au préalable les droits et responsabilités de chacune des parties prenantes de la gestion du lac et leurs implications :
 - A. Clarifier les droits des riverains et de RTA en regard de l'acte de 1922 (référence à la demande de Riverains 2000 et du Comité de suivi)
 - B. Clarifier les droits de RTA en regard des nouvelles lois relatives à la qualité de l'environnement, le développement durable, l'occupation du territoire, sur le caractère collectif des ressources en eau et sur les compétences municipales
 - C. Considérer les droits et intérêts de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh

OBJECTIFS/ACTIONS

- 2.1 Préciser les rôles et responsabilités de la gouvernance collective :
 - A. La supervision et l'harmonisation de l'application du décret, incluant la reddition de compte et de suivi du promoteur et l'information aux parties prenantes
 - B. L'initiation et l'approbation d'ajustements aux modalités du décret si requis pour garantir la pérennité du patrimoine collectif
 - C. La supervision d'un processus de consultation préalable des parties prenantes aux travaux et l'arbitrage pour les cas litigieux

OBJECTIFS/ACTIONS

- 3.1 Adopter un mode de gestion écosystémique du lac Saint-Jean
 - A. Accroître si possible la productivité biologique
 - B. Maintenir la biodiversité inhérente à cet écosystème.
 - C. Adopter un plan de gestion (politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables)
- 3.2 Adopter le mode de gestion du niveau du lac qui présente le meilleur équilibre entre les trois pôles de développement durable
- 3.3 Adopter un mode de gestion préventif et proactif :
 - A. Se doter de moyens et de ressources scientifiques permanentes

OBJECTIFS/ACTIONS

- 4.1 Tenir compte des droits et intérêts de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh
- 4.2 Protéger et optimiser le potentiel faunique du lac et des zones sensibles à sa gestion :
 - A. Faire le point sur les impacts du PSBLSJ, incluant le dragage, sur les poissons fourrages et sur la faune benthique
 - B. Minimiser les impacts associés au mode de gestion du lac
- 4.3 Maintenir le patrimoine foncier existant et permettre sa mise en valeur optimale
- 4.4 Mettre en place les conditions favorables à l'optimisation du potentiel récréotouristique du lac Saint-Jean :
 - A. Adopter des mesures de protection des paysages,

<p>D. Rendre ces clarifications disponibles avant les audiences du BAPE</p> <p>1.3 Ajuster le cadre juridique et réglementaire de la gestion du lac Saint-Jean</p> <p>1.4 Rendre imputable l'utilisateur de ressources naturelles relativement aux conséquences et impacts découlant de l'utilisation de ces ressources</p>	<p>D. Gardien de la gestion durable du lac Saint-Jean et de l'optimisation des différents potentiels du lac</p> <p>2.2 Appuyer la composition de la gouvernance collective sur les principes suivants :</p> <p>A. Des représentants d'instances démocratiques territoriales</p> <p>B. Un Comité consultatif permanent représentant les riverains et usagers du lac (comité des parties prenantes)</p> <p>C. Un Comité scientifique permanent comprenant une équipe de chercheurs (chaire de recherche)</p> <p>D. Des agents gouvernementaux</p> <p>E. Des représentants du promoteur à titre de soutien technique</p> <p>2.3 Obtenir une reconnaissance législative de la composition, du rôle et des responsabilités de la gouvernance collective (décret ou autre)</p> <p>2.4 Pourvoir la gouvernance collective de l'indépendance et des ressources adéquates</p> <p>2.5 Confier aux MRC et à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan les tâches techniques dévolues à la gouvernance collective, accompagné des ressources financières requises</p> <p>2.6 Préciser les rôles et responsabilités du promoteur :</p> <p>A. Appliquer le décret</p> <p>B. Produire et publier un état de santé annuel du lac</p> <p>C. Rendre compte à la gouvernance collective de la gestion du lac Saint-Jean</p> <p>2.7 S'inspirer des modèles de structures pertinents afin de définir les modalités de représentation et de fonctionnement :</p> <p>A. La proposition du BAPE de 1985</p> <p>B. La Commission des grands Lacs</p> <p>C. Le Comité de gestion du lac Kénogami</p> <p>D. Autres</p>	<p>B. Appliquer des principes de précaution</p> <p>C. Moderniser les outils de gestion du lac (réduire le temps de réaction)</p> <p>D. Développer des indicateurs de la santé du lac</p> <p>E. Intégrer les changements climatiques et événements météo exceptionnels</p> <p>3.4 Inclure toutes les zones publiques, privées et de tenure autochtone impactées par le mode de gestion du lac :</p> <p>A. Prendre les mesures pour préserver les caractéristiques naturelles du parc de conservation de Pointe-Taillon</p> <p>B. Prendre les mesures pour préserver l'intégrité des habitats littoraux et les îles dans le territoire d'application</p> <p>C. Tenir compte du patrimoine culturel, archéologique, identitaire et bâti de même que du patrimoine floristique</p> <p>D. Remettre en état les chemins municipaux et privés utilisés pour se rendre aux différents sites d'intervention</p> <p>E. Intégrer au décret toutes les zones publiques, privées et de tenure autochtone impactées par le mode de gestion du lac, notamment l'embouchure de la rivière Mistassini</p> <p>3.5 Adopter un décret plus détaillé, plus explicite et évolutif qui :</p> <p>A. Permet une amélioration continue du mode de gestion qui minimise l'artificialisation des berges</p> <p>B. Assure la conformité au consensus social</p> <p>C. Assure la transparence des processus</p> <p>D. Définir un niveau minimum et maximum de gestion, selon la période annuelle, conforme au consensus social</p> <p>E. Actualiser obligatoirement le décret aux 5 ans, quant au mode de gestion du lac, appuyé sur un processus de consultation citoyenne (lien avec l'objectif 2.1 B)</p>	<p>plages, entreprises et attraits en bordure lacustre de même que du patrimoine floristique</p> <p>B. Maintenir, améliorer la diversité des paysages aux abords du lac Saint-Jean ainsi que son patrimoine culturel, archéologique, identitaire et bâti</p> <p>C. Améliorer les accès publics au lac</p> <p>D. Favoriser le maintien, en période estivale, d'un niveau du lac qui permette une exploitation touristique optimale</p> <p>4.5 Collaborer à l'élaboration d'une stratégie mondiale de valorisation de l'aluminium vert produit dans la région</p> <p>4.6 Attribuer les revenus tirés de l'énergie produite par le réservoir lac Saint-Jean de façon équitable selon ses différents potentiels et les choix collectifs :</p> <p>A. Réévaluer l'équation entre la génération d'électricité et la production d'aluminium</p> <p>B. Intégrer les revendications de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh</p> <p>C. Prévoir des budgets adéquats pour gérer les impacts liés à la gestion du lac Saint-Jean;</p> <p>D. Réserver des budgets au développement des différents potentiels du lac sur une base d'équité</p> <p>E. Réserver des budgets pour la recherche</p> <p>F. L'excédent de production énergétique doit servir exclusivement au développement économique du Saguenay-Lac-Saint-Jean</p>
---	---	--	--

SOURCE : COMITÉ DES PARTIES PRENANTES DE LA GESTION DURABLE DU LAC-SAINT-JEAN.
« Assemblée des parties prenantes », 3 mai 2016, Dolbeau-Mistassini.